



AGH PARIS
42 bis, Boulevard Richard-Lenoir
75011 PARIS
Tél : 01.55.78.55.00

FOYER DE GRENELLE
Siège social : 17 RUE DE L'AVRE 75015 PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2022

Cabinet AGH PARIS

Siège social : 42 bis, Boulevard Richard-Lenoir, 75011 PARIS

Membre de la Compagnie Régionale de **PARIS**

42bis, Boulevard Richard-Lenoir
75011 Paris
Tél : 01.55.78.55.00

72, Avenue Daniel Perdrigé
93370 MONTFERMEIL
Tél. : 01 45 09 36 36

12, rue Notre Dame
77100 MEAUX
Tél : 01.60.22.94.39

9 bis, rue Jean Jaures
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tel : 01.55.60.00.13

Société inscrite auprès de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux
Comptes de Paris

AGH PARIS SARL au capital de 800 000,00 € - R.C.S PARIS B 453 887 135 – TVA FR55453887135

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FOYER DE GRENELLE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FOYER DE GRENELLE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits essentiels de l'exercice exposés à la page N°16 de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 27 avril 2023

Pour le Commissaire aux comptes
AGH PARIS

François D'HAYER
Commissaire aux comptes



Pour le Commissaire aux comptes
AGH PARIS

Mamadi CAMARA
Commissaire aux comptes



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	15 249	14 053	1 196	3 822
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 125	6 125		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	9 124	7 928	1 196	3 822
Immobilisations corporelles	1 259 162	965 873	293 289	226 260
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 203 043	965 873	237 170	223 572
Immob. en cours / Avances et acomptes	56 119		56 119	2 688
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	1 274 411	979 925	294 485	230 081
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comm	7 120		7 120	10 773
Créances	217 797	8 321	209 477	137 847
Usagers et comptes rattachés	10 559	8 321	2 238	1 360
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	207 239		207 239	136 488
Divers	648 394		648 394	708 280
Valeurs mobilières de placement	364 392		364 392	362 027
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	282 673		282 673	345 857
Charges constatées d'avance	1 329		1 329	396
Total II	873 312	8 321	864 991	856 901
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 147 722	988 246	1 159 476	1 086 982

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	464 904	464 904
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	464 904	464 904
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	264 470	278 350
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 452	-13 880
Situation nette (sous-total)	727 922	729 375
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	140 444	58 328
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	868 366	787 703
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	39 453	13 209
Total II	39 453	13 209
PROVISIONS		
Provisions pour risques		78 988
Provisions pour charges		
Total III		78 988
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses	63 277	37 418
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 741	1 882
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 776	26 118
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	44 173	45 204
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	44 908	34 737
Produits constatés d'avance	54 782	61 724
Total IV	251 657	207 082
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 159 476	1 086 982

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 400	4 520
Ventes de biens et de services	27 866	24 580
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Ventes de prestations services</i>	27 866	24 580
Produits de tiers financeurs	647 166	590 306
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	542 549	504 022
<i>Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	104 616	86 284
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	94 822	21 142
Utilisation des fonds dédiés	13 200	
Autres produits	99 906	95 278
TOTAL I	887 359	735 826
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	424 679	307 989
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	11 260	10 274
Salaires et traitements	265 118	221 269
Charges sociales	79 476	67 428
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	52 231	57 133
Dotations aux provisions		60 510
Reports en fonds dédiés	39 444	13 209
Autres charges	21 107	16 232
TOTAL II	893 315	754 045
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-5 955	-18 219
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	2 274	605
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
TOTAL III	2 274	605
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 274	605
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-3 681	-17 613
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	7 405	8 744
TOTAL V	7 405	8 744
CHARGES EXCEPTIONNELLES		

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
Sur opérations de gestion	4 917	4 959
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	4 917	4 959
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 488	3 785
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	259	52
Total des produits (I + III + V)	897 038	745 176
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	898 491	759 056
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 452	-13 880

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FOYER DE GRENELLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 159 476 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 1 452 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/04/2023.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Le foyer de Grenelle est une association dont les activités sont multiples . C'est à la fois un lieu d'accueil, de vie et de partage et un centre d'actions sociales financées par la caisse d'allocation familiale. Ses ressources proviennent principalement de fonds publics à travers des subventions fléchées.

L'association intervient à la fois :

- dans l'aide au plus démunis en fournissant des repas solidaires; des domiciliations, des braderies solidaires, des accompagnements aux personnes exilées...
- dans l'accompagnement des seniors par la mises en places d'activités diverses, veillant au non isolement...
- dans l'accompagnement des familles avec l'organisation de sorties, séjours, accompagnement scolaire, rencontres entre parents...
- dans l'accompagnement de l'apprentissage du numérique et des langues,
- dans l'accompagnement vers l'emploi ou la création d'entreprises,
- dans l'animation de la vie associative avec l'accueil de nombreuses associations au sein de ses locaux.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. L'estimation exacte de l'impact financier ne peut être faite à la date d'arrêté des comptes. La direction a estimé cet impact faible au titre de l'exercice 2022.

Du fait de la valorisation prévue par le règlement AN 2018-06, il est précisé que l'association a bénéficié

Au titre de 2022 :

- de 44 098 heures de bénévolat valorisées à 645 128 €,
- Les 4 952 kg de denrées obtenues auprès de la Banque alimentaire sont évalués à 16 409€, net des frais. Les dons de la Croix Rouge ou de commerçants de proximité n'ont pas été valorisés en l'absence de justificatifs.

Certains bénévoles participent au Foyer à des activités organisées en collaboration avec d'autres associations comme Dom'asile. Il peut y avoir une double comptabilisation de leur engagement. En revanche les interventions d'associations invitées au Foyer ne sont pas comptabilisées et les personnes sous contrat aidé, en service civique ou en stage ne sont pas considérées comme bénévoles.

Au titre de 2021 :

- de 37 452 heures de bénévolat valorisées à 550 554 €,
- de dons alimentaires provenant de la Croix Rouge et de Commerçants de proximité (évalués à environs 1 000 kg) dont la valeur n'a pu être estimée avec suffisamment de précisions.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 249			15 249
Immobilisations incorporelles	15 249			15 249
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	938 490	54 297		992 787
- Matériel de transport	1 412		1 412	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	202 094	8 162		210 256
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	2 688	53 431		56 119
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 144 683	115 890	1 412	1 259 162
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 159 933	115 890	1 412	1 274 411

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 427	2 626		14 053
Immobilisations incorporelles	11 427	2 626		14 053
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	731 484	43 876		772 447
- Matériel de transport			1 412	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	186 940	4 108		193 425
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	918 424	47 985	1 412	965 873
ACTIF IMMOBILISE	929 851	50 610	1 412	979 925

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 219 126 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant :	219 126	219 126	
Créances Clients et Comptes rattachés	10 559	10 559	
Autres	207 239	207 239	
Charges constatées d'avance	1 329	1 329	
Total	219 126	219 126	

Produits à recevoir

	Montant
Factures usagers à établir	2 238
UNIFORMATION - PRODUITS A RECEVOIR	225
FONDATION DONS ET LEGS	7 939
Total	10 402

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	464 904				464 904
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	278 350			13 880	264 470
Excédent ou déficit de l'exercice	-13 880	13 880		1 452	-1 452
Situation nette	729 375	13 880		15 332	727 922
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	58 328		82 115		140 444
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	787 703	13 880	82 115	15 332	868 366

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	78 988		78 987		
Total	78 988		78 987		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			78 988		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 248 916 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	63 277	63 277		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 776	41 776		
Dettes fiscales et sociales	44 173	44 173		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	44 908	44 908		
Produits constatés d'avance	54 782	54 782		
Total	248 916	248 916		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	63 277			

Charges à payer

	Montant
Fournis. factures non parvenues	11 678
Provisions congés payés	16 995
Provisions charges sociales CP	5 360
Total	34 034

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatée d avance	1 329		
Total	1 329		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	54 782		
Total	54 782		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 226 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	645 128	550 544
Prestations en nature		
Dons en nature	16 409	
Total	661 537	550 544
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	16 409	
Prestations		
Personnel bénévole	645 128	550 544
Total	661 537	550 544

Autres informations

Donations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
Fonds Bonhoffer	13 209	13 209	13 200		10 000	10 009	
Fonds Travaux past					29 444	29 444	
Sous total	13 209	13 209	13 200		39 444	39 453	
Sous total							
TOTAL	13 209	13 209	13 200		39 444	39 453	